



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absents excusés : Mme ANJOLRAS Huguette, Mme OUZEBIHA Arlette et Mme MARTIN Emanuelle.

Procurations : Mme ANJOLRAS Huguette a donné procuration à M. TOULOUSE Thierry, Mme OUZEBIHA Arlette à Mme MAIGRON Agnès et Mme MARTIN Emanuelle à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

OBJET : N° 2025-003 : MODIFICATION DE LA DELIBERATIONS TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE CULTUREL (EX SOCIO CULTUREL / SMJ) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération N°2023-050 en date du 25 Septembre 2023, avait été voté les tarifs de location des salles de l'espace culturel.

Cependant, pour des raisons de lisibilité, il conviendrait de mieux préciser le libellé des espaces mis à la location.

En effet, la salle « RODIN » de part, son équipement, il s'avère nécessaire de préciser le tarif d'utilisation pour l'usage du four.

Il est proposé :

ASSOCIATIONS loi 1901	Occasionnel but non lucratif	Gratuit	
	Occasionnel but lucratif	80.00 €	par utilisation
	1 Fois / Semaine	100.00 €	par an

cours particuliers et/ou stage	100.00 €	par utilisation
--------------------------------	----------	-----------------

Utilisation du four dans la salle	15.00 €	Jour d'utilisation
-----------------------------------	---------	--------------------

Forfait de remise en ordre	85.00 €	FORFAIT
----------------------------	---------	---------

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- **que les règlements d'utilisations des salles de l'espace culturel (Ex Socio Culturel / SMJ) sera modifié en conséquence pour tenir compte de ces tarifs.**

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 27 Janvier 2025,

Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.